

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 27 MARS 2017

RENDU PUBLIC LE 29/03/2017

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu du 31 janvier 2017.

01 A 03/ FINANCES COMMUNALES

01/ Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité absolue, de fixer pour 2017 les taux d'imposition des trois taxes locales comme suit :

	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Taxe d'habitation	23,15%	23,15%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	23,35%	23,35%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	28,54%	28,54%

02/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, les remises gracieuses pour un montant de 2 551,02 € pour les années 2012 à 2016.

03/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur la somme de 20 239,44 € pour les années 2013 à 2016.

04 A 05/GARANTIES COMMUNALES

04/ Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité absolue, le maintien à hauteur de 80 % de la garantie communale dans le cadre de la prorogation du contrat de prêt de 9 000 000 € consenti par ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS à la SADEV 94 pour l'acquisition des emprises foncières nécessaires au projet de bureaux dans la ZAC Victor Hugo (lot 1).

05/ Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité absolue, le maintien à hauteur de 80 % de la garantie communale dans le cadre de la prorogation du contrat de prêt n°A7509B8H de 15 000 000 € consenti par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France à la SADEV 94, destiné à financer les acquisitions foncières de la ZAC Victor Hugo.

06 A 08/ CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

06/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire de solliciter les subventions départementales et étatiques dans le cadre de la mise en œuvre des actions décidées au sein de la STSPD et de signer les éventuelles conventions.

07/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°1 à la convention d'objectifs signée avec le CASC et autorise Madame le Maire de le signer pour l'attribution d'une subvention de 14 000 €.

08/ Le Conseil Municipal a attribué, à l'unanimité, une subvention complémentaire de 1 800 € à l'Association Perspectives et Médiations.

09 A 15/ AMENAGEMENT URBAIN

09/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, l'avenant n°2 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Moulin Blanchard prorogeant sa durée à 17 ans et a autorisé Madame le Maire à le signer.

10/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le protocole de co-financement de l'étude urbaine de faisabilité et de programmation entre la Ville et l'EPFIF et autorisation donnée à Madame le Maire de le signer.

11/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le règlement d'attribution des aides directes et la nouvelle composition du comité d'aides directes. Il s'agit d'intégrer Madame Saléha GARGARI qui représente le groupe de l'opposition Les Républicains/UDI à ce comité.

12/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter le Préfet des Hauts-de-Seine afin de transférer le bénéficiaire de la Déclaration d'Utilité Publique du projet de réalisation de la ZAC Ecoquartier Victor Hugo, de la Commune de Bagneux au profit de l'EPF IDF et de la SADEV 94.

13/ Le Conseil Municipal a pris acte, à la majorité absolue, de la note de conjoncture pour l'exercice 2016 et du compte rendu annuel d'activité à la Collectivité Locale, présentés par SADEV 94 concernant la ZAC Ecoquartier Victor Hugo.

14/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, l'avenant 4 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Ecoquartier Victor Hugo modifiant l'article 6 du traité de concession et fixant à 12 ans la durée de ladite concession et a autorisé Madame le Maire à le signer.

15/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à exercer au nom de la Commune de Bagneux le droit de préemption urbain renforcé et à exercer le droit de priorité sur l'ensemble du territoire communal couvert par le DPU renforcé.

16 A 22/ SERVICES TECHNIQUES

16/ Le Conseil Municipal a émis, à l'unanimité, un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la société ORANGE pour exploiter une installation de combustion sur leur site technique.

17/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention financière relative au reversement de la redevance d'occupation domaniale au titre du réseau de chauffage à passer avec le SIPPPEC et a autorisé Madame le Maire à la signer.

18/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux pour la réfection du bâtiment de restauration de l'école Henri Wallon.

19/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la globalité du projet de la restauration de l'église Saint Hermeland et a autorisé Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France et a validé le plan prévisionnel de financement.

20/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le projet de la restauration de l'église Saint Hermeland et a autorisé Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Ile-de-France et à signer tout document nécessaire à la réalisation de projet.

21/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux pour la restauration de l'église Saint Hermeland.

22/ Le Conseil Municipal a autorisé, à la majorité absolue, l'association Atelier d'Architecture Autogérée à déposer les demandes d'autorisation préalables nécessaires à la réalisation du projet R-Urban Bagneux, ainsi que tous les actes y afférents, sur la parcelle de 800 m² appartenant à la ville à proximité du gymnase Romain Rolland.

23/ SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Le Conseil Municipal a adhéré, à l'unanimité, au Syndicat Mixte Autolib et Vélib Métropole et a approuvé les statuts. Il a également adhéré à la compétence optionnelle Vélib du Syndicat Mixte Autolib et Vélib Métropole et a désigné Monsieur Bruno TUDER comme titulaire et Madame

Pascale MEKER comme suppléant pour représenter la commune de Bagneux au Comité du Syndicat.

24 A 30/ EDUCATION

24/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service « contrat enfance et jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine et a autorisé Madame le Maire à la signer.

25/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de prestation de service concernant les séjours et les classes de découverte organisés par la Commune de Bagneux et mis en place par VVL.

26/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention relative à la mise à disposition du site de Mieussy à passer avec l'association Vacances Voyages Loisirs et a autorisé Madame le Maire à la signer.

27/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention relative à la mise à disposition du site de la Trinité sur Mer à passer avec l'association Vacances Voyages Loisirs et a autorisé Madame le Maire à la signer.

28/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le marché correspondant pour la fourniture de papeterie et travaux manuels, matériel didactique et livres scolaires pour les enfants de 0 à 13 ans (lot 1), pour un montant annuel minimum de 50 000 € HT et un montant annuel maximum de 350 000 € HT avec l'entreprise CIPA MAJUSCULE.

29/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le marché correspondant pour la fourniture de papeterie et travaux manuels, matériel didactique et livres scolaires pour les enfants de 0 à 13 ans (lot 3), pour un montant annuel minimum de 10 000 € HT et un montant annuel maximum de 100 000 € HT avec l'entreprise PICHON.

30/ Le Conseil Municipal a annulé et remplacé, à l'unanimité, la délibération du 23 septembre 2014 sur les temps d'activité périscolaires. Le Conseil a approuvé, à l'unanimité, la nouvelle convention type à passer avec les prestataires associatifs relative à des interventions dans le cadre des activités périscolaires proposées par la Ville et a autorisé Madame le Maire à la signer.

31/ PETITE ENFANCE

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le nouveau règlement de fonctionnement des établissements d'accueil des jeunes enfants. Il a approuvé également, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service unique à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine et a autorisé Madame le Maire à la signer.

32 A 32 BIS/ SPORTS

32/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le nouveau règlement intérieur du village familial de Bagneux et celui-ci entrera en vigueur le 30 mars 2017.

32 BIS/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour la création d'un circuit fitness dans le parc paysager François Mitterrand et à signer l'éventuelle convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

33 A 35/ TARIFS

33/ Le Conseil Municipal a modifié, à l'unanimité, la délibération n°11 du 29 mars 2015 afin de créer un tarif à l'heure pour les stages d'arts plastiques, de musique, de danse et de théâtre ayant lieu le week-end comme suit à compter du 1^{er} avril 2017 :

QF	Tarifs Stages hebdomadaires Arts plastiques, musique, danse, théâtre	Tarifs horaires stages week-end Arts plastiques, musique, danse, théâtre
T1	11.81 €	0.74 €
T2	11.81 € 19.31 €	0.74 € 1.21 €
T3	19.31 € 27.42 €	1.21 € 1.71 €
T4	27.42 € 45.14 €	1.71 € 2.82 €
T5	45.14 € 53.75 €	2.82 € 3.36 €
T6	53.75 € 56.43 €	3.36 € 3.53 €
T7	56.43 € 59.07 €	3.53 € 3.69 €

34/ Le Conseil Municipal a modifié, à l'unanimité, la délibération n°13 du 29 mars 2016 comme suit à compter du 1^{er} avril 2017 :

	Avant 19h	Après 19h et samedi
Répétition tarif groupe pour 1h	8 €	10 €
Répétition tarif groupe forfait 10h	62 €	81 €
Répétition tarif pour 1 personne 1 h	6 €	9 €
Répétition tarif pour 1 personne 10h	41 €	62 €

Il a créé également une adhésion annuelle à savoir 6 € par participant.

35/ Le Conseil Municipal a revalorisé, à la majorité absolue, les grilles tarifaires comme suit, pour l'année 2017/2018 :

La grille tarifaire pour la restauration scolaire et la grille tarifaire en cas d'absence donnant droit à déduction :

QF	Forfait mensuel 1j/semaine	Forfait mensuel 2j/semaine	Forfait mensuel 3j/semaine	Forfait mensuel 4j/semaine	Forfait mensuel 5j/semaine	Tarif journalier du repas Occasionnel
T1	4.23 €	8.46 €	12.68 €	16.92 €	21.15 €	1.96 €
T2	4.23 € 7.28 €	8.46 € 14.56 €	12.68 € 21.84 €	16.92 € 29.13 €	21.15 € 36.42 €	1.96 € 3.39 €
T3	7.28 € 9.71 €	14.56 € 19.42 €	21.84 € 29.13 €	29.13 € 38.84 €	36.42 € 48.56 €	3.39 € 4.51 €
T4	9.71 € 12.83 €	19.42 € 25.66 €	29.13 € 38.50 €	38.84 € 51.32 €	48.56 € 64.16 €	4.51 € 5.97 €
T5	12.83 € 16.30 €	25.6 € 32.60 €	38.50 € 48.90 €	51.32 € 65.20 €	64.16 € 81.50 €	5.97 € 7.59 €
T6	16.30 € 19.76 €	32.60 € 39.54 €	48.90 € 59.30 €	65.20 € 79.08 €	81.50 € 98.84 €	7.59 € 9.19 €
T7	19.76 € 21.15 €	39.54 € 42.30 €	59.30 € 63.46 €	79.08 € 84.62 €	98.84 € 105.78 €	9.19 € 9.85 €

En cas d'absence de l'enfant figurant dans le règlement du service, une déduction sur les forfaits restauration scolaire par jour d'absence sera appliquée comme suit :

T1	- 1.24 €
T2	- 1.52 €
T3	- 2.14 €
T4	- 2.84 €
T5	- 3.76 €
T6	- 4.78 €
T7	- 5.80 €

Les tarifs pour les enfants bénéficiant d'un Plan d'Accueil Individualisé sont égal à 50 % des tarifs de la grille présentée ci-dessus.

Le tarif d'un repas est égal à 1,31 € pour les assistants de la vie scolaire (AVS) et à 4,27 € pour les enseignants.

La grille tarifaire pour les centres d'accueil périscolaire :

TARIFS MENSUELS						
	ancien tarif pour 30 mn	nouveau tarif à + 1%	ancien tarif pour 1h30	nouveau tarif à + 1%	ancien tarif pour 2h	nouveau tarif à + 1%
T1	3,58 €	3,62 €	10,74 €	10,85 €	13,41 €	13,54 €
T2	3,58 €	3,62 €	10,74 €	10,85 €	13,41 €	13,54 €
	5,68 €	5,74 €	17,05 €	17,22 €	19,81 €	20,01 €
T3	5,68 €	5,74 €	17,05 €	17,22 €	19,81 €	20,01 €
	7,20 €	7,27 €	21,62 €	21,84 €	24,38 €	24,62 €
T4	7,20 €	7,27 €	21,62 €	21,84 €	24,38 €	24,62 €
	9,19 €	9,28 €	27,58 €	27,86 €	30,33 €	30,63 €
T5	9,19 €	9,28 €	27,58 €	27,86 €	30,33 €	30,63 €
	12,24 €	12,36 €	36,71 €	37,08 €	39,46 €	39,85 €
T6	12,24 €	12,36 €	36,71 €	37,08 €	39,46 €	39,85 €
	13,75 €	13,89 €	41,27 €	41,68 €	44,02 €	44,46 €
T7	13,75 €	13,89 €	41,27 €	41,68 €	44,02 €	44,46 €
	14,33 €	14,47 €	42,99 €	43,42 €	53,70 €	54,24 €

Le tarif pour les accueils périscolaires exceptionnels est fixé à 5,24 € par jour.

La grille tarifaire pour les accueils de loisirs sans hébergement :

	Mercredi demi-journée		Vacances journée					
	Tarif demi-journée	Nouveaux tarifs à +3%	Tarif Journée avec repas	Nouveaux tarifs à +3%	Tarif Journée PAI	Nouveaux tarifs PAI à +3%	Tarif Journée sans repas	Nouveau tarif journée sans repas
T1	0,69 €	0,71 €	2,47 €	2,54 €	1,81 €	1,86 €	1,15 €	1,18 €
T2	0,69 €	0,71 €	2,47 €	2,54 €	1,81 €	1,86 €	1,15 €	1,18 €
	0,93 €	0,96 €	3,83 €	3,94 €	2,69 €	2,77 €	1,55 €	1,60 €
T3	0,93 €	0,96 €	3,83 €	3,94 €	2,69 €	2,77 €	1,55 €	1,60 €
	1,32 €	1,36 €	5,24 €	5,40 €	3,72 €	3,83 €	2,20 €	2,27 €
T4	1,32 €	1,36 €	5,24 €	5,40 €	3,72 €	3,83 €	2,20 €	2,27 €
	2,00 €	2,06 €	7,22 €	7,44 €	5,21 €	5,37 €	3,20 €	3,30 €
T5	2,00 €	2,06 €	7,22 €	7,44 €	5,21 €	5,37 €	3,20 €	3,30 €
	2,31 €	2,38 €	8,95 €	9,22 €	6,40 €	6,59 €	3,84 €	3,96 €
T6	2,31 €	2,38 €	8,95 €	9,22 €	6,40 €	6,59 €	3,84 €	3,96 €
	2,79 €	2,87 €	10,85 €	11,18 €	7,75 €	7,98 €	4,66 €	4,80 €
T7	2,79 €	2,87 €	10,85 €	11,18 €	7,75 €	7,98 €	4,66 €	4,80 €
	3,44 €	3,54 €	12,38 €	12,75 €	9,06 €	9,33 €	5,74 €	5,71 €

Le prix journalier pour les accueils de loisirs sans hébergement exceptionnels est fixé à 3 fois le prix journalier en structure d'accueil sans hébergement indiqué dans la grille tarifaire ci-dessus.

Le prix pour les accueils de loisirs sans hébergement exceptionnels à la demi-journée est fixé à 3 fois le prix de la demi-journée en structure d'accueil sans hébergement indiqué dans la grille tarifaire ci-dessus.

La grille tarifaire pour les activités spécialisées :

	ancien tarif atelier/an	nouveaux tarifs à +3%	ancien tarif EMS	nouveaux tarifs à +3%	anciens tarifs stages Arts plastiques, musique, danse, théâtre	nouveaux tarifs stages Arts plastiques, musique, danse, théâtre à +3%	anciens tarifs horaires stages week-end Arts plastiques, musique, danse, théâtre	nouveaux tarifs horaires stages week-end Arts plastiques, musique, danse, théâtre à +3%
T1	53,75 €	55,36 €	40,29 €	41,50 €	11,81	12,16 €	0,74 €	0,76 €
T2	53,75 €	55,36 €	40,29 €	41,50 €	11,81	12,16 €	0,74 €	0,76 €
	98,89 €	101,86 €	62,13 €	63,99 €	19,31	19,89 €	1,21 €	1,25 €
T3	98,89 €	101,86 €	62,13 €	63,99 €	19,31	19,89 €	1,21 €	1,25 €
	141,89 €	146,15 €	69,84 €	71,94 €	27,42	28,24 €	1,71 €	1,76 €
T4	141,89 €	146,15 €	69,84 €	71,94 €	27,42	28,24 €	1,71 €	1,76 €
	197,79 €	203,72 €	85,98 €	88,56 €	45,14	46,49 €	2,82 €	2,90 €
T5	197,79 €	203,72 €	85,98 €	88,56 €	45,14	46,49 €	2,82 €	2,90 €

	237,99 €	245,13 €	102,12 €	105,18 €	53,75	55,36 €	3,36 €	3,46 €
T6	237,99 €	245,13 €	102,12 €	105,18 €	53,75	55,36 €	3,36 €	3,46 €
	259,50 €	267,29 €	134,40 €	138,43 €	56,43	58,12 €	3,53 €	3,64 €
T7	259,50 €	267,29 €	134,40 €	138,43 €	56,43	58,12 €	3,53 €	3,64 €
	268,74 €	276,80 €	161,23 €	166,07 €	59,07	60,84 €	3,69 €	3,80 €

Pour l'Ecole Municipale des Sports, les tarifs pour l'accompagnement sont fixés de la manière suivante :

- accompagnement en car : 20.34 €
- accompagnement à pied : 9,87 €.

La grille tarifaire pour les prestations de séjours :

	prix par jour classe de découverte		prix par jour séjour été en France et mini séjours de la jeunesse		prix par jour séjours hiver et séjour à l'étranger		prix par jour pour mini séjours de l'éducation		prix du bungalow 3 places à la semaine La Trinité		prix du bungalow 4 places à la semaine La Trinité	
	anciens tarifs	nouveaux tarifs sans augmentation	anciens tarifs	nouveaux tarifs à 3%	anciens tarifs	nouveaux tarifs à 3%	anciens tarifs	nouveaux tarifs à 3%	anciens tarifs	nouveaux tarifs à 3%	anciens tarifs	nouveaux tarifs à 3%
T1	4,30 €	4,30 €	8,92 €	9,19 €	12,89 €	13,28 €	5,38 €	5,54 €	127,91 €	131,75 €	150,49 €	155,00 €
T2	4,30 €	4,30 €	8,92 €	9,19 €	12,89 €	13,28 €	5,38 €	5,54 €	127,91 €	131,75 €	150,49 €	155,00 €
	12,03 €	12,03 €	18,12 €	18,66 €	26,65 €	27,45 €	10,97 €	11,30 €	139,74 €	143,93 €	166,61 €	171,61 €
T3	12,03 €	12,03 €	18,12 €	18,66 €	26,65 €	27,45 €	10,97 €	11,30 €	139,74 €	143,93 €	166,61 €	171,61 €
	16,12 €	16,12 €	23,70 €	24,41 €	34,31 €	35,34 €	14,03 €	14,45 €	155,87 €	160,55 €	188,12 €	193,76 €
T4	16,12 €	16,12 €	23,70 €	24,41 €	34,31 €	35,34 €	14,03 €	14,45 €	155,87 €	160,55 €	188,12 €	193,76 €
	22,58 €	22,58 €	30,85 €	31,78 €	44,50 €	45,84 €	17,86 €	18,40 €	177,36 €	182,68 €	214,98 €	221,43 €
T5	22,58 €	22,58 €	30,85 €	31,78 €	44,50 €	45,84 €	17,86 €	18,40 €	177,36 €	182,68 €	214,98 €	221,43 €
	26,11 €	26,11 €	37,98 €	39,12 €	53,93 €	55,55 €	21,94 €	22,60 €	204,24 €	210,37 €	247,23 €	254,65 €
T6	26,11 €	26,11 €	37,98 €	39,12 €	53,93 €	55,55 €	21,94 €	22,60 €	204,24 €	210,37 €	247,23 €	254,65 €
	26,45 €	26,45 €	40,60 €	41,82 €	59,03 €	60,80 €	24,48 €	25,21 €	225,74 €	232,51 €	284,87 €	293,42 €
T7	26,45 €	26,45 €	40,60 €	41,82 €	59,03 €	60,80 €	24,48 €	25,21 €	225,74 €	232,51 €	284,87 €	293,42 €
	26,87 €	26,87 €	44,61 €	45,95 €	64,49 €	66,42 €	26,87 €	27,68 €	241,87 €	249,13 €	323,56 €	333,27 €

Pour valider l'inscription aux séjours, 20% du montant total du séjour est demandé à l'utilisateur avant le départ. Ce montant ne sera pas remboursé en cas de désistement (sauf cas de force majeure).

La grille tarifaire relative à l'utilisation et aux activités des studios de musique de la Chaufferie :

	Avant 19h	Après 19h et samedi
Répétition tarif groupe pour 1h	8 €	10 €
Répétition tarif groupe forfait 10h	62 €	81 €
Répétition tarif pour 1 personne 1 h	6 €	9 €
Répétition tarif pour 1 personne 10h	41 €	62 €

L'adhésion annuelle est fixée à 6 € par participant.

Les tarifs pour la pratique d'activités récréatives de l'Espace Marc Lanvin dont les enfants sont inscrits au clubs d'activités à hauteur de 50% du tarif de la sortie récréative, par jeune et que la participation familiale ne pourra pas excéder 15,31 €. Dans le cadre d'une fratrie, le plafond par sortie et par famille est fixé à 30,61 €.

FIXE la participation à la formule stage week-end des ateliers culturels à un prix unique de 5,10 € par jeune et par stage, la participation à la formule semaine à un prix unique de 15,31 € par jeune et par stage :

Les tarifs des activités seniors (aquagym, natation et gymnastique et relaxation) :

ACTIVITES SENIORS	Anciens tarifs annuels	Nouveaux tarifs à + 1%
Aquagym	93,17 €	94,10 €
Natation	124,23 €	125,47 €
Gymnastique et relaxation	63,22 €	63,85 €

Les tarifs de droit de stationnement camping et prestations complémentaires pour le village familial de la Trinité sur Mer :

	Anciens tarifs de droits de stationnement camping par jour	Nouveaux tarifs à + 1%
Enfants de – de 6 ans	1.31 €	1.32 €
Par personne	2.02 €	2.04 €
Canadienne (2 places)	1.51 €	1.53 €
Emplacement (10 x10 m)	2.62 €	2.65 €
Branchement électrique	1.51 €	1.53 €

Prestations complémentaires

	Anciens tarifs des prestations complémentaires	Nouveaux tarifs à + 1%
Location d'une paire de drap et d'une couverture	4.54 €	4.59 €
Location d'un vélo à la	5.15 €	5.20 €

journée		
Caution pour le vélo	95.74 €	96.70 €
Jeton de la machine à laver	4.04 €	4.08 €
Location de réfrigérateur à la semaine	9.84 €	9.94 €

Les tarifs de location des installations sportives :

TYPE D'INSTALLATION	Anciens tarifs horaires	Nouveaux tarifs horaires à + 1%
GYMNASES		
J. Curie	29.08 €	29.37 €
H. Wallon, R. Rolland	43.63 €	44.07 €
Halle des sports Janine Jambu		
DOJO		
O P Goin	43.63 €	44.07 €
Janine Jambu		
Salles spécifiques		
Salle de gym J. Guimier		
Salle de boxe J. Guimier	43.63 €	44.07 €
Salle de musculation J.Jambu		
STADES		
	jour/nuit	jour/nuit
A. Petit/P. Sépard/M. Thorez	44.13 €/74.43 €	44.57 €/75.17 €
R. Rousseau/P. Talbot	58.17 €/130.99 €	58.75 €/132.30 €
Omnisports		
Stade des Mathurins : un court de tennis	116.60 €/204.02 € 43.63 €/72.82 €	117.77 €/206.06 € 44.07 €/73.55 €
Tennis Plein Air René Rousseau	28.80 €	29.09 €

Les tarifs de location du centre d'hébergement du stade René Rousseau :

Hébergement au Stade R.ROUSSEAU	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs à + 1%
Associations locales (par personne/par nuit)	10.40 €	10.51 €
Associations extérieures (par personne/par nuit)	16.66 €	16.83 €

Les tarifs suivants pour les spectacles de la direction de la Jeunesse :

- tarif jeune (- de 25 ans) et spectateur sans emploi, fixé à 5 €
- Un tarif jeunes (- de 25ans), à partir de 2 billets « jeune » achetés (un jeune de – de 25 ans avec un invité), fixé à 4€
- tarif adulte en fonction du coût du spectacle comme suit :

Coût du spectacle	Anciens tarifs pour une place	Nouveaux tarifs à + 1%
Jusqu'à 4 000 €	8 €	8.08 €
De 4 000 € à 8 000 €	10 €	10.10 €
Au dessus de 8 000 €	12 €	12.12 €

Les tarifs pour la pratique d'activités récréatives de l'Espace Marc Lanvin, les tarifs pour les ateliers culturels, les tarifs des activités seniors (aquagym, natation et gymnastique et relaxation), les tarifs de droit de stationnement camping et autres prestations pour le village familial de la Trinité sur Mer , les locations des installations sportives et du centre d'hébergement René Rousseau ainsi que les spectacles du service Jeunesse se sont pas soumis au quotient familial.

36/ Le Conseil Municipal a revalorisé, à l'unanimité, les tarifs des droits de place du Marché de Noël 2017 comme suit :

TARIF DES EMPLACEMENTS/FORFAIT 3 JOURS

	Commerçant balnéolais			Commerçant extérieur			Tarifs moyens (communes voisines)
	2016	2017	Pourcentage d'augmentation	2016	2017	Pourcentage d'augmentation	300
Emplacement sous chapiteau	88	92	5 %	177	186	5 %	
Stand individuel	96	101	5 %	185	194	5 %	
Chalet individuel	104	109	5 %	194	204	5 %	

37 A 38/ JUMELAGE

37/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, la convention de partenariat entre l'Association Douleurs Sans Frontières et la Ville de Bagneux et a autorisé Madame le Maire à la signer. Il s'agit d'une prise en charge adaptée des enfants et familles en souffrance dans plusieurs établissements de l'enfance et la petite enfance.

38/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'attribution d'une aide financière d'un montant de 1 800 € au Collège Henri Barbusse pour la réalisation de ce projet d'échange et a autorisé Madame le Maire à signer une convention précisant les modalités de versement de cette aide et ce dans le cadre des actions de jumelage menées par la Ville.

39/ COMMUNICATION

Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, l'avenant n°1 au marché n°367/2007 – fourniture, mise à disposition et maintenance de mobiliers urbains supports d'affichage publicitaire ou non à passer avec JC DECAUX-MOBILIER URBAIN et a autorisé Madame le Maire à le signer.

40 A 41/ ENTRETIEN

40/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, l'avenant n°2 au marché n°553901 « prestations de nettoyage des bâtiments de la ville de Bagneux » passé avec la société TN et a autorisé Madame le Maire à le signer . Il s'agit de prolonger le marché jusqu'au 31 août 2017.

41/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, l'avenant n°2 au marché n°553901 « prestations de nettoyage des crèches de la ville de Bagneux » passé avec la société ARCADE et a autorisé Madame le Maire à le signer. Il s'agit de prolonge le marché jusqu'au 31 août 2017.

42/ CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire de solliciter auprès de l'Agence Régionale Ile-de-France des subventions pour les actions de prévention et de signer les conventions correspondantes.

43/ INFORMATIQUE

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la charte partenariale à passer avec le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et a autorisé Madame le Maire à la signer.

44/ RESTAURATION

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les propositions émises par la Conférence de l'Entente Intercommunale portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux, en date du 23 février 2017.

45 A 47/ ADHESION

45/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'adhésion de la Ville de Bagneux à Réseau 92. C'est un partenaire des studios de la chaufferie.

46/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'adhésion de la Ville de Bagneux à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ).

47/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'adhésion à l'Association « Graine de Dahu ». Le Conseil de Quartier du Centre Ville a décidé d'acquérir deux boîtes à livres. Le montant de celle-ci s'élève à 20 €.

48/ PERSONNEL

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} avril 2017 :

FILIERE ADMINISTRATIVE

	<i>EMPLOIS AUTORISES</i>	<i>EMPLOIS SUPPRIMES</i>	<i>EMPLOIS CREES</i>	<i>NOUVEL EFFECTIF</i>
<i>Adjoint administratif</i>	62	-1	+3	64
<i>Adjoint administratif principal de 2^{ème} cl</i>	48	-1		47
<i>Adjoint administratif principal de 1^{ère} cl</i>	14	-1		13
<i>Rédacteur</i>	23		+3	26
<i>Attaché</i>	65	-2	+1	64

FILIERE MEDICO-SOCIALE

	<i>EMPLOIS AUTORISES</i>	<i>EMPLOIS SUPPRIMES</i>	<i>EMPLOIS CREES</i>	<i>NOUVEL EFFECTIF</i>
<i>Cadre de santé</i>	5	-1		4

FILIERE ANIMATION

	<i>EMPLOIS AUTORISES</i>	<i>EMPLOIS SUPPRIMES</i>	<i>EMPLOIS CREES</i>	<i>NOUVEL EFFECTIF</i>
<i>Animateur principal de 1^{ère} classe</i>	7	-1		6